

Parcours et réussite en section de technicien supérieur : les indicateurs incluant la session 2025

Un peu plus de deux tiers (68 %) des nouveaux inscrits en 1^{ère} année de section de technicien supérieur (STS) sous statut scolaire à la rentrée 2022 sont passés en 2^{ème} année un an après ; 59 % ont obtenu leur diplôme du brevet de technicien supérieur (BTS) en deux ou trois ans. Ce taux de réussite est en hausse de 2,6 points par rapport aux nouveaux inscrits à la rentrée 2021. Ce résultat s'explique en particulier par la hausse de la réussite en deux ans (+2,1 points). La hausse du taux de réussite s'observe pour tous les étudiants, quelle que soit leur origine sociale.

Près d'un tiers des nouveaux inscrits en 1^{ère} année de STS en 2022 étaient des néo-bacheliers de la série technologique

81 % des étudiants inscrits pour la première fois en première année de section de technicien supérieur (STS) à la rentrée 2022 sous statut scolaire (hors inscriptions en STS apprentissage) venaient d'obtenir leur diplôme du baccalauréat.

Réussite en STS en 2 ou 3 ans selon la filière et la mention de baccalauréat des étudiants inscrits pour la 1^{ère} fois en 1^{ère} année à la rentrée 2022

Série de baccalauréat	Rentrée 2022			
	Part des inscrits	Taux de passage	Taux de réussite en 2 ans	Taux de réussite en 2 ou 3 ans
Néo-bacheliers				
Ensemble bac général	15,5	78,6	71,7	75,0
STMG	18,8	69,5	55,5	61,2
Autres bac techno.	12,6	74,5	61,4	66,3
Ensemble bac techno	31,4	71,5	57,9	63,2
Ensemble bac pro	34,2	58,8	39,2	44,6
Total néo-bacheliers	81,0	67,5	52,6	57,6
Autres origines	19,0	71,5	59,8	62,7
Mention obtenue				
Néo-bacheliers				
Très bien	2,5	81,5	77,4	78,8
Bien	12,0	75,5	67,0	70,3
Assez bien	28,4	69,9	56,5	61,2
Passable 1er groupe*	28,4	63,6	44,9	51,0
Passable 2d groupe*	5,0	56,4	32,0	39,2
Inconnue	4,7	60,5	47,6	51,7
Autres origines	19,0	71,5	59,8	62,7
Total	100,0	68,3	54,0	58,6

* 1^{er} groupe : entre 10 et 12 de moyenne au baccalauréat à l'écrit ; 2nd groupe : entre 8 et 10 puis réussite à l'oral.

Source : MESRE-SIES / Systèmes d'information Scolarité et CYCLADES du MEN

Près d'un tiers des nouveaux inscrits 2022 étaient des néo-bacheliers de la série technologique (31 % des effectifs). Les nouveaux bacheliers en sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) représentaient près d'un inscrit sur cinq (19 %). Les néo-bacheliers professionnels composaient un tiers de ces effectifs (34 %). Enfin, 16 % des nouveaux inscrits 2022 avaient obtenu leur baccalauréat général cette même année.

Une hausse de la réussite au BTS en deux ans

Parmi les étudiants entrés pour la 1^{ère} fois en 1^{ère} année de STS à la rentrée 2022, 68,3 % d'entre eux ont suivi la 2^{ème} année de formation à la rentrée suivante, dans la même spécialité ou non. Ce taux de passage en 2^{ème} année est resté stable par rapport à celui de la cohorte 2021. Si le taux de passage est légèrement en hausse parmi les néo-bacheliers technologiques (71,5 % contre 70,8 % pour la cohorte 2021) et les néo-bacheliers professionnels (58,8 % contre 58,4 %), il est en baisse pour les néo-bacheliers généraux (78,6 % pour la cohorte 2022 contre 79,1 % pour la cohorte 2021).

Alors que le taux de passage en 2^{ème} année est stable, les taux de réussite en deux ans sont globalement à la hausse. Ainsi, néo-bacheliers ou non, 54 % des étudiants de la cohorte 2022 obtiennent leur diplôme de BTS en deux ans. Ce taux augmente de 2,1 points par rapport à la cohorte précédente. Les bacheliers généraux sont ceux dont le taux de réussite en deux ans est le plus élevé (71,7 %, +0,2 point), suivis des bacheliers technologiques (57,9 %, +3,4 points). Les bacheliers professionnels, dont 39,2 % seulement obtiennent leur BTS en deux ans, connaissent également une hausse de ce taux de réussite (+2,7 points), avec toutefois un taux de réussite en 2 ans près de deux fois plus faible que celui des bacheliers généraux.

Avec une année supplémentaire, le taux de réussite de la cohorte 2022 passe à 58,6 %, soit une hausse de 2,6 points

par rapport à celui de la cohorte 2021. Cette progression intervient après deux années de baisses successives : - 9,1 points entre 2019 et 2020 et -3,7 points entre 2020 et 2021.

Cette hausse de 2,6 points est plus élevée que celle entre les taux en 2 ans de ces mêmes cohortes (+2,1 points). De plus, la part des nouveaux entrants en STS qui obtiennent leur diplôme en 3 ans est plus élevée pour la cohorte 2022 (4,6 %) que celle de la cohorte 2021 (4,1 %). Le taux de réussite en 3 ans est plus important pour les bacheliers professionnels (5,4 %) et pour les bacheliers technologiques (5,3 %). Il est de 3,3 % pour les bacheliers généraux.

Les étudiants ayant le mieux réussi au baccalauréat sont également ceux qui réussissent le mieux au BTS

Plus de 81,5 % des néo-bacheliers de la session 2022 avec mention très bien sont passés en 2nde année contre 75,5 % de ceux ayant une mention bien ou 69,9 % pour les détenteurs d'une mention assez bien.

Les nouveaux entrants en STS à la rentrée 2022 non néo-bacheliers (19,0 % des nouveaux entrants) ont été 71,5 % à passer en 2nde année.

Près des trois quarts des inscrits pour la première fois en STS à la rentrée 2022 se sont orientés dans une formation dans la spécialité des services. Parmi eux, 68,4 % sont passés en 2nde année, soit un taux de passage relativement stable par rapport à la cohorte 2021 (+0,5 point). Leur taux de réussite atteint 54,4 % en deux ans (+2,5 points par rapport à la cohorte 2021) et 59,0 % (+ 3,0 points) en deux ou trois ans.

Dans les formations de la spécialité de la production, le taux de passage en 2nde année est un peu plus faible (67,8 %) et diminue de 1,3 point par rapport à la cohorte 2021. Le taux de réussite en deux ans pour ces spécialités est supérieur d'un point à celui de la cohorte précédente et s'élève à 52,9 %. Leur taux de réussite en deux ou trois ans est de 57,4 %, en hausse de 1,5 point.

Réussite en STS en 2 ou 3 ans selon les caractéristiques des étudiants inscrits en 1^{ère} année à la rentrée 2022

	Rentrée 2022			
	Part des inscrits	Taux de passage	Taux de réussite en 2 ans	Taux de réussite en 2 ou 3 ans
Homme	54,9	67,3	51,7	56,5
Femme	45,1	69,4	56,7	61,2
PCS du parent référent				
Très favorisé	15,2	74,0	63,4	67,3
Favorisé	12,5	71,4	58,9	63,7
Assez défavorisé	27,6	69,1	55,6	59,8
Défavorisé	39,2	65,4	49,0	54,1
Non réponse	5,5	61,4	44,1	49,6
Spécialité du BTS préparé				
Production	25,7	67,8	52,9	57,4
Services	74,3	68,4	54,4	59,0
Total	100,0	68,3	54,0	58,6

Source : MESRE-SIES / Systèmes d'information Scolarité et CYCLADES du MEN

Hausse de la réussite en 2 ans quelle que soit l'origine sociale

Le taux de passage en 2nde année est fortement corrélé à la catégorie socioprofessionnelle (nomenclature PCS) du parent référent de l'étudiant. Ce taux varie de 65,4 % pour les étudiants dont la PCS du parent référent est « défavorisée » à 74,0 % pour ceux dont le parent référent a une PCS « très favorisée ».

De même, la réussite en deux ans est plus élevée pour les étudiants issus de milieu très favorisés (63,4 %) que pour les étudiants issus de milieu « défavorisé » (49,0 %). Ces derniers ont un taux de réussite nettement inférieur à la moyenne et en fort décrochage par rapport au groupe de ceux issus de milieu « assez défavorisé » (-6,6 points).

Par ailleurs, la hausse de la réussite au BTS de la cohorte 2022 par rapport à la cohorte précédente est observée pour tous les étudiants, quelle que soit leur origine sociale. Ainsi, les taux de réussite en deux ans des étudiants dont le parent référent a une PCS « très favorisée » augmente de 0,9 point. Pour les catégories de PCS « favorisée » la hausse est de 2,3 points. La catégorie de PCS « assez défavorisée » connaît la plus forte hausse, de 2,4 points, tandis que la catégorie de PCS « défavorisée » augmente de 2,1 points.

Agnès LIÈVRE
MESRE-SIES

Champ : Étudiants inscrits en 2022 pour la première fois en première année de STS dans un établissement public ou privé sous contrat, en France métropolitaine et dans les DROM et ayant effectué l'ensemble de leur cursus sous statut scolaire.

Source : MESRE-SIES / Systèmes d'information Scolarité et CYCLADES du ministère de l'Éducation nationale

Méthodologie

Les résultats présentés dans cette note ont été produits suite à un appariement entre les données du baccalauréat (CYCLADES), des inscrits en STS (Scolarité) et des résultats au BTS (CYCLADES).

Le champ couvert par cette publication porte sur l'ensemble des étudiants inscrits pour la première fois en première année de STS à la rentrée 2022, sous statut scolaire, dans un établissement public ou privé sous contrat, en France métropolitaine et dans les DROM. Ainsi, un étudiant qui redouble la 1^{ère} année de formation et se réinscrit en première année de STS à la rentrée 2022 (y compris dans une autre filière) n'est pas pris en compte. Les formations de STS agricoles ou maritimes ne sont pas incluses dans le champ de l'étude car les données sur ces classes ne le permettent pas. En outre, seuls les étudiants ayant effectué l'ensemble de leur cursus sous statut scolaire sont pris en compte. Les étudiants ayant effectué une première année sous statut scolaire puis une deuxième en tant qu'apprenti sont ainsi exclus du champ pour ne pas perturber l'interprétation des résultats.